

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 265

présenté par
M. Bompard**ARTICLE 46**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La multiplication de la création de comités Théodule à chaque moment législatif est à la fois une erreur de méthode et la preuve d'une fort mauvaise appréciation du contexte politique et social de notre pays. Il est à considérer que ce sont bien les haut-fonctionnaires et autres membres de l'élite du pays qui sont responsables de notre impréparation devant le vieillissement annoncé de la société française. Il est donc tout à fait paradoxal de chercher à créer de nouveaux titres et à distribuer de nouveaux subsides pour réunir ceux qui n'ont pas su trouver les solutions innovantes et pragmatiques pour prévenir ce sujet.

Notons par ailleurs qu'au sujet du vieillissement, seul une prise en compte organique de la question pourra améliorer la situation du pays. La solidarité entre les générations, les solidarités charnelles de la cellule familiale ou encore le respect aux anciens sont des valeurs qui n'appartiennent pas en propre à l'État mais procèdent bien du pays réel. Aux maux de notre société, cessons de donner les médecines qui les ont provoqués.